

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISSENT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS		ABONNEMENTS ET ANNONCES	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Togo, France et autres Pays d'expression Française . . . 1 an 6 mois		Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 Téléphone : 37-18 — LOMÉ.	La ligne 80 frs
Ordinaire 1.300 frs	800 frs		minimum 250 frs
Avion 3.300 frs	1.700 frs		Chaque annonce répétée : moitié prix :
Etranger 1 an 6 mois			minimum 250 frs
Ordinaire 1.600 frs	900 frs	Direction, Rédaction et Administration : Cabinet du Président de la République Téléphone : 27-01 — LOMÉ	
Avion 3.750 frs	2.300 frs		
Prix du numéro			
Au comptant à l'imprimerie : 75 frs		Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.	
Par porteur ou par poste :		Les abonnements et annonces sont payables d'avance.	
Togo, France et autres Pays d'expression française 90 frs			
Etranger : Port en sus.			

SOMMAIRE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

1964

11 mai — Arrêté n° 8/MJ portant désignation du collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1964 1

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie du Togo (Résultats des élections) 2

ARRETE N° 8/MJ. du 11 mai 1964 désignant le collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1964.

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 relative à l'organisation judiciaire au Togo;

Vu le décret n° 62-35 du 21 février 1962 portant application de la loi n° 61-17 du 12 juin 1961 précitée;

Vu les articles 381 et suivants du code d'instruction criminelle relatifs à la composition des collèges d'assesseurs des cours d'assises;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur,

ARRÊTE :

Article premier. — Sont désignés pour former le collège des assesseurs près la cour d'assises du Togo pour l'année 1964 :

Première liste (24)

- 1 — Messavussu Pierre, 59 ans secrétaire d'administration en retraite, 36 rue de Champagne à Lomé.
- 2 — Sanvee Jacob, 49 ans, planteur à Hillacondji.
- 3 — Mensah J. Albert dit Tonyeviadji, 68 ans, planteur, 1 rue de la Mission à Lomé.
- 4 — Kpadenu Michel Fritz, 49 ans, employé de commerce à l'Unicomer, 11 rue de Marseille à Lomé.
- 5 — Agbobly-Atayi Emmanuel, 52 ans, instituteur en retraite, rue Coste et Bellonte à Lomé.
- 6 — Agnitéy Rémy, 62 ans, fonctionnaire en retraite, 7 rue Folani à Lomé.
- 7 — Laré Bacco Boukari, 36 ans, en service au Centre National Hospitalier de Tokoin.
- 8 — Dossou Augustin, 72 ans, fonctionnaire en retraite, 29 rue Georges Mensan à Lomé.
- 9 — Falana Kouassi Nicolas, 60 ans, fonctionnaire en retraite, 44 rue Jacob Adjallé à Lomé.
- 10 — Lawson Balagbo Léonard, 56 ans, fonctionnaire en retraite, 46 rue de la Marne à Lomé.
- 11 — Kjitégi Georges, 52 ans, menuisier, 6 rue Avenir à Lomé.
- 12 — Djondo Nicolas, 47 ans, adjoint au chef de circonscription de Lomé, 5 rue de France.

13 — Folly Michel, 61 ans, fonctionnaire en retraite, 20 rue des manguiers à Lomé.

14 — Ajavon Oscar, 50 ans, contrôleur des taxes municipales Lomé-Tokoin-Gbadago, près de la halte.

15 — Atikou Michel, 53 ans, maçon, 20 rue Coste et Bellonte.

16 — Agbodjan Hubert, 57 ans, employé de commerce à la U.A.C., cocoteraie de Souza.

17 — Maleaux Joseph, 65 ans, fonctionnaire en retraite, 10 rue Mgr. Cessou à Lomé.

18 — Dussey Francis Amekpodi, 60 ans, propriétaire demeurant à Kodzoviakopé, adresse postale 45, à Lomé.

19 — Anthony Joseph Lumoh, 66 ans, planteur, 25 rue du Mono à Lomé.

20 — Anthony Emile, 38 ans, employé de commerce à la U.A.C., rue Atandji Gbenyedji à Lomé.

21 — Akué Jean Laodyblow, 58 ans, instituteur en retraite, 19 Boulevard Circulaire-Kodzoviakopé.

22 — Wilson Godfroid, 62 ans, fonctionnaire en retraite, rue Adjololo-Nyékonakpoé.

23 — Palanga Benoît, 37 ans, en service au ministère de la fonction publique à Lomé.

24 — Bandeira James, 61 ans, commis d'administration en retraite, rue de Paris à Lomé.

Deuxième liste (5)

1 — Amadou Maman Zédjina, 41 ans, infirmier, 106 Boulevard Circulaire à Lomé.

2 — Zamba François, 57 ans, fonctionnaire en retraite, cocoteraie de Souza à Lomé.

3 — Guéguina Amadou, 50 ans, en service au centre national hospitalier de Tokoin à Lomé.

4 — Batala Joseph Koumana, 30 ans, ajusteur, en service au wharf de Lomé.

5 — Bodjona Lambert, 30 ans, en service à la caisse de compensation des prestations familiales à Lomé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 11 mai 1964.

A. Kuévidjen

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RESULTATS DES ELECTIONS A LA CHAMBRE DE
COMMERCE, D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE DU
DIMANCHE 10 MAI 1964

Electeurs			
CATEGORIES	INSCRITS	VOTANTS	SUFFRAGES EXPRIMES
1 ^{re}	37	10	10
2 ^e	85	59	59
3 ^e	831	356	354
4 ^e	3401	1836	1835
5 ^e	33	3	3
6 ^e	666	239	239
Total	5053	2503	2500

CANDIDATS ELUS

1^{re} Catégorie

MM. Cloetta Jacques, Djabaku Albert, Gély Gaston, Labayle Pierre, Moutou Pierre, Plumacher Herald, Vaché Henri.

ont obtenu 9 voix chacun.

M. Houver Marcel, 8 voix.

II^e Catégorie

MM. de Campos Boniface, Mounayer Alexandre, Kalife Michel, Igier Henri, Mensah D. Albert,

ont obtenu 59 voix chacun

III^e Catégorie

MM. Dovi Boniface, Nassar Philippe, Armerding Stephan, Santos Corneille, Mme Jondoh Gisèle.

ont obtenu 354 voix chacun.

IV^e Catégorie

MM. Ajavon Anthon, Amegee Louis, Fio Agbano II, Sittie Félix, Amégan Eliezer, Akakpo Daniel, Pass H. Rudolph, Kpegba Jonas.

ont obtenu 1835 voix chacun.

V^e Catégorie

MM. Gabriel Claude, Piquelin Francis.

ont obtenu 3 voix chacun.

VI^e Catégorie

MM. Folly Michel, Gbedey Bernard.

ont obtenu 239 voix chacun.